



NOS ESPACES IMPOTS

Chavannes, le 6 février 2023

Madame, Monsieur,

Nous voici arrivés au début d'une nouvelle année fiscale au cours de laquelle vous aurez à déposer une déclaration d'impôt 2022 basée sur vos éléments de l'année 2022.

En notre qualité de mandataire, nous allons demander une prolongation de délai au 30 septembre 2023 pour le retour de votre déclaration d'impôt.

Il est impératif que nous soyons en possession de votre formulaire fiscal A3 sur lequel figure **votre code de contrôle personnel avant le 31 mars 2023** faute de quoi aucun délai ne pourra être accordé et des frais de sommation de Fr. 50,00 vous seraient facturés par le fisc vaudois.

Pour vous aider à préparer les principaux renseignements et documents nécessaires à l'établissement de votre déclaration d'impôt 2022, nous vous invitons à visiter nos sites internet :

www.fidal.ch

www.fiduciaire-avondo.ch

sur lesquels vous trouverez, dans l'espace impôts, la liste des pièces justificatives et les différentes possibilités qui vous sont offertes pour nous envoyer les documents.

D'autre part, vous avez reçu dans le courant du mois de décembre 2022 vos acomptes pour l'année 2023. Si vous jugez que ceux-ci ne sont pas adaptés à votre situation en 2023, vous avez la possibilité de les modifier directement en ligne par le biais du site de l'Administration fiscale selon notice jointe à vos acomptes

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toutes informations complémentaires ou aide dans vos démarches.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

GROUPE FIDAL